

139



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)**

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99
FND/N°286 du 25/05/99

ConvocationCommEnq0606 - 12/06/2006

000905

N° / MFFDS /PLCP/ADG

Dakar, le

12 JUIN 2006

LA DIRECTRICE

Objet : CONVOCATION

Monsieur le Coordonnateur,

La Commission de dépouillement des offres du Projet de Lutte Contre la Pauvreté est convoquée en réunion le mercredi 14 juin 2006 à 10 heures 30 min au Bureau de Gestion du Projet, Avenue Bourguiba x Rue 3 castors Tél 869 10 87. Le dossier de consultation est joint en annexe du présent envoi.

Ordre du jour :

- Ouverture des propositions techniques en vue du recrutement d'un bureau d'études pour l'enquête de suivi de la pauvreté dans les zones d'intervention.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

/-)

**MONSIEUR OUSMANE KA
COORDONNATEUR DE LA CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE
MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE
DAKAR**





Demande Proposition Enquête
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
FAD - FND**

FINANCEMENT : FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

Accord de prêt N°.F/SEN/PAU -LUT//99/22 du 19/8/ 1999

COMPOSANTE GESTION

**DEMANDE DE PROPOSITIONS N°02/06/GESTION
RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR
L'ENQUETE DE SUIVI DE LA PAUVRETE DANS LES ZONES
D'INTERVENTION DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

Mode d'évaluation : Combinaison de la qualité technique et du prix

Mai 2006

Lettre d'invitation**Modèle de Lettre d'invitation**

(A utiliser lorsque le prix est un facteur de sélection)

Objet : Propositions de Services de consultants, Lettre d'Invitation.

Mesdames/Messieurs,

1. INTRODUCTION

1.1 Vous êtes invités par la présente à soumettre une proposition technique et financière pour les services de consultants nécessaires à la Mission désignée dans les Données particulières jointes à la présente lettre (les « Données particulières »). Votre proposition pourra servir de base à de futures négociations, dans la perspective finale d'un contrat entre votre firme et le Client désigné dans les Données particulières.

1.2 Les Données particulières contiennent une brève description de la Mission et de ses objectifs.

1.3 La Mission sera mise en oeuvre conformément aux phases indiquées dans les Données particulières. Si elle comprend plusieurs phases, le Client n'attribuera au Consultant les services correspondants à une phase donnée qu'après approbation de la phase précédente.

1.4 Le Client a obtenu (sollicité) un prêt (ou don) du Groupe de la Banque africaine de développement (ci-après dénommé «la Banque») en différentes monnaies pour financer le coût de la Mission et compte utiliser ce prêt (ou don) pour effectuer les paiements au titre du marché pour lequel la présente lettre d'invitation est émise.

1.5 Pour pouvoir vous informer par vous-mêmes de la teneur de la Mission et du contexte local, il vous est fortement recommandé de rendre visite au Client avant de soumettre une proposition, et de participer à une réunion préalable à la remise des propositions si cela est spécifié dans les Données particulières. Votre représentant rencontrera les responsables désignés dans les Données particulières. Veuillez faire en sorte que ceux-ci soient avisés de la visite dans

1.7 Veuillez noter i) que les dépenses afférentes à la mise au point des propositions et aux négociations relatives au contrat, y compris celles liées aux visites auprès des services du Client, ne constituent pas un coût direct de la Mission et, à ce titre, ne sont pas remboursables ; et ii) que le Client n'est pas tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui lui seront soumises.

1.8 Les firmes dont les noms figurent dans les Données particulières ont été invitées à soumettre des propositions.

1.9 Nous tenons à vous rappeler que, de manière à éviter tout conflit d'intérêts, i) aucune firme dispensant des fournitures, travaux ou services avec laquelle vous êtes affiliés ou associés n'est admise à soumissionner au titre de quelconques marchés de fournitures, travaux ou services (en dehors des Services présents et de leur éventuelle continuation) résultant des services présents ou directement liés au projet dans le cadre duquel s'inscrit la Mission, et ii) toute autre participation antérieure ou actuelle au projet de la part de votre firme, de son personnel spécialisé ou de ses organismes affiliés ou associés, au titre d'un contrat conclu avec le Client, pourra entraîner le rejet de votre proposition. Il vous appartient de préciser votre situation à cet égard avec le Client avant d'établir ladite proposition.

2. DOCUMENTS

2.1 Pour établir une proposition, veuillez utiliser les Documents figurant dans la liste des pièces jointes aux Données particulières.

2.2 Les consultants désirant obtenir des éclaircissements sur lesdits Documents doivent en notifier le Client par écrit trente (30) jours au plus tard avant la date de remise des propositions. Toute demande d'éclaircissement formulée par courrier, télégramme, télex ou télécopie doit être envoyée à l'adresse du Client indiquée dans les Données particulières. Le Client répondra auxdites demandes par télégramme, télex ou télécopie, en envoyant copie de sa réponse à tous les Consultants invités à soumissionner.

2.3 À tout moment avant la remise des propositions, le Client peut, pour quelque raison que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement émanant d'une firme invitée à soumissionner, modifier les Documents au moyen d'un amendement. Ledit amendement sera envoyé par courrier, télégramme, télex ou télécopie à toutes les firmes invitées à soumissionner, et aura force obligatoire pour lesdites firmes. Le Client peut, à son gré, reporter la date limite de remise des propositions.

3. ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS

3.1 Vous êtes invités à soumettre une proposition technique et une proposition financière. Chacune de vos propositions doit être rédigée dans la langue spécifiée dans les Données particulières.

Proposition technique

3.2 Lors de l'établissement de la proposition technique, vous êtes censés examiner l'ensemble des conditions et instructions figurant dans les Documents. Si vous ne fournissez pas toutes les informations demandées, vous porterez l'entière responsabilité d'une telle omission, qui pourra entraîner le rejet de votre proposition.

3.3 En établissant la proposition technique, vous devez prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i) Une firme non retenue sur la liste restreinte ne peut s'associer avec une firme qui y figure en vue de fournir les services requis ;
- ii) Confier l'exécution d'une partie de la Mission en sous-traitance à des consultants locaux est considéré comme souhaitable ; un même sous-traitant peut figurer dans plusieurs propositions, sous réserve des dispositions des Données particulières. Le coût de la sous-traitance ne peut dépasser vingt cinq pour cent (25 %) du prix total du marché proposé. Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité requises par la Banque ;
- iii) Le nombre estimatif d'hommes-mois de travail pour les membres clés du personnel spécialisé nécessaire à la Mission est indiqué dans les Données particulières. Votre proposition doit reposer sur un nombre sensiblement conforme à cette estimation ;
- iv) Les membres clés du personnel spécialisé proposé doivent être en majorité des employés permanents de votre firme, à moins que les Données particulières n'en disposent autrement ;
- v) Le personnel proposé doit avoir une expérience acquise à l'étranger, de préférence dans des contextes analogues à celui qui prévaut dans le pays de la Mission ;
- vi) Aucun personnel de substitution aux membres clés du personnel spécialisé ne peut être proposé, et un seul curriculum vitae peut être soumis pour chaque poste ;
- vii) Les rapports d'études doivent être rédigés dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans les Données particulières. Il est recommandé que le personnel de votre firme ait une connaissance pratique de la langue employée dans le pays de la Mission.

3.4 Votre proposition technique doit fournir les informations suivantes, ainsi que tous renseignements additionnels, au moyen des formulaires joints à l'Annexe 1 :

- i) Une brève description de l'organisation du Consultant et un aperçu de l'expérience récemment acquise dans le cadre de missions d'une nature analogue. Dans chaque cas, l'aperçu doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel fourni, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par la firme ;

- ii) Toutes observations ou suggestions relatives au mandat du Consultant, ainsi qu'un descriptif de la méthode (plan de travail) que le Consultant propose de suivre pour mettre en oeuvre les services, assorti d'une représentation des activités sous forme de diagrammes à barres et de graphiques représentant la méthode du chemin critique ou la technique d'évaluation et de contrôle des programmes (graphique PERT), le cas échéant;
- iii) La composition du personnel proposé, ainsi que les tâches confiées à chaque membre et leur calendrier ;
- iv) Les curricula vitae récemment signés par les membres clés du personnel spécialisé proposé, ou par un chef de service autorisé à le faire à l'échelon du siège de la firme. Parmi les informations clés à fournir doivent figurer le nombre d'années d'expérience au sein de la firme, et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix dernières années ;
- v) Des estimations de l'effort total en temps (hommes-mois) devant être consacré à la mise en oeuvre de la Mission, complétées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail proposé (homme-mois) pour chaque membre du personnel spécialisé ;
- vi) Les éventuelles observations formulées par le Consultant au sujet des données, services et installations devant être fournis par le Client, conformément aux indications figurant dans le mandat ;
- vii) Enfin, si les Données particulières spécifient que la formation doit constituer un élément majeur de la Mission, une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel, du budget et du processus de suivi proposés.

3.5 La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6 La proposition financière doit indiquer les coûts afférents à la Mission, lesquels couvriront normalement la rémunération du personnel (étranger et local, sur le terrain et au siège), les indemnités de subsistance (indemnité journalière, indemnité de logement), les frais de transport (au plan international et national, pour la mise en route et la cessation d'activités), les services et le matériel (véhicules, matériel de bureau, mobilier et fournitures diverses), la reproduction de documents, et les enquêtes. Ces coûts doivent se décomposer en coûts étrangers et en coûts locaux. Votre proposition financière doit être établie au moyen des formulaires joints à l'Annexe 2.

3.7 La proposition financière doit prendre en compte l'assujettissement à l'impôt et le coût des assurances spécifiés dans les Données particulières.

3.8 Les coûts peuvent être libellés dans toute monnaie d'un pays membre de la Banque.

4. REMISE DES PROPOSITIONS

4.1 Vous devez soumettre un original de la proposition technique et un original de la proposition financière, ainsi que le nombre de copies de chaque indiqué dans les Données particulières. Toutes les propositions doivent figurer dans des enveloppes séparées indiquant s'il s'agit de l'original ou d'une copie. Chaque proposition technique doit être placée dans une enveloppe portant clairement la mention « Proposition technique », et chaque proposition financière dans une enveloppe portant la mention « Proposition financière », ces deux enveloppes étant elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure qui doit être cachetée et porter l'adresse et les renseignements indiqués dans les Données particulières. Cette enveloppe doit porter clairement la mention :

"A OUVRIR UNIQUEMENT EN PRESENCE DU COMITE D'EVALUATION"

4.2 En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fera foi. L'original et chacune des copies de la proposition technique et de la proposition financière doivent être imprimés à l'encre indélébile et signés par le représentant autorisé du Consultant, l'autorisation dudit représentant devant être confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions. Toutes les pages de la proposition technique doivent être paraphées par le ou les signataires.

4.3 La proposition ne doit comporter aucune mention interligne ou surcharge, sauf si cela est nécessaire à la correction d'erreurs imputables au Consultant, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le ou les signataires.

4.4 La proposition technique et la proposition financière dûment complétées doivent être remises au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans les Données particulières.

4.5 Les propositions doivent être valables pendant le nombre de jours indiqué dans les Données particulières à compter de la date à laquelle elles sont remises. Durant cette période, vous devez maintenir à disposition le personnel spécialisé qui est proposé pour la Mission. Le Client n'épargnera aucun effort pour conclure dans le même temps les négociations au lieu indiqué dans les Données particulières.

5. RETRAIT DES PROPOSITIONS

5.1 Le retrait de propositions peut être effectué par écrit, sous forme de lettre ou câble, à tout moment avant la date d'adjudication. Le retrait peut être fait en personne par l'auteur de la proposition ou par son représentant dûment mandaté, sous réserve qu'il fasse connaître son identité et qu'il signe un reçu de l'offre avant l'adjudication.

6. MODIFICATION DES PROPOSITIONS

- 6.1 Sauf dispositions contraires décidées par le Client, les modifications doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure fixées pour la réception des offres faites en réponse à la présente demande de propositions. Les modifications devront être faites par écrit sous forme de lettre ou de câble et indiquer expressément la proposition ainsi modifiée, la nature de la modification, la référence de la demande de propositions ainsi que l'heure et la date fixées pour la réception des propositions. Les modifications doivent être adressées au bureau désigné à cet effet avec indication de la raison ou des raisons de la modification.

7. EVALUATION DES PROPOSITIONS

- 7.1 Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique doit être menée en premier, suivie de l'évaluation financière. Les firmes seront classées au moyen d'un système de notation technique/financière combinée, comme indiqué ci-après.

Proposition technique

- 7.2 Le comité d'évaluation désigné par le Client évaluera les propositions au moyen des critères et du système de points spécifiés dans les Données particulières. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Les propositions recevant une note inférieure à soixante quinze (75) points seront rejetées et les propositions financières correspondantes seront retournées sans avoir été ouvertes aux firmes qui les ont soumises.

Proposition financière

- 7.3 Après avoir établi si les propositions financières sont complètes et dépourvues d'erreurs de calcul, le comité d'évaluation convertira les prix libellés dans diverses monnaies dans la monnaie unique spécifiée dans les Données particulières. Le cours vendeur officiel utilisé à cet effet sera le cours émanant de la source indiquée dans les Données particulières et en vigueur à la date de remise des propositions. La proposition financière la moins-disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

$$Nf = 100 \times Fm/F$$

(F étant le prix de la proposition financière converti dans la monnaie unique).

Classement final

- 7.4 Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations indiquées dans les Données particulières (T = poids donné à la proposition technique ; F = poids donné à la proposition financière ; T + F = 1), pour aboutir à une note globale (NG), soit :

$$NG = (Nt \times T \%) + (Nf \times F \%)$$

8. NEGOCIATIONS

8.1 Avant l'expiration de la période de validité des propositions, le Client notifiera au Consultant ayant remis la proposition la mieux classée, par lettre recommandée, télégramme, télex ou télécopie, que sa proposition a été retenue, en l'invitant à négocier le Contrat.

8.2 Les négociations durent en principe entre deux et cinq jours. L'objectif est de parvenir à un accord sur tous les points et de parapher un projet de contrat au plus tard à la conclusion de ces négociations.

8.3 Les négociations débutent par l'examen de la proposition technique, de la méthode proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et des suggestions que le Consultant a pu faire pour améliorer le mandat. Un accord est ensuite conclu sur les termes définitifs du mandat, la dotation en personnel, les diagrammes à barres qui doivent indiquer les activités, le personnel, les périodes passées sur le terrain et au siège, le temps de travail en hommes-mois, et tout ce qui a trait à la logistique et à l'établissement des rapports. Il faut veiller tout particulièrement à optimiser les prestations que le Consultant est tenu d'assurer, dans les limites du budget disponible, et de définir clairement les intrants que le Client doit fournir afin de garantir une mise en oeuvre satisfaisante de la Mission.

8.4 Les modifications convenues doivent ensuite se refléter dans la proposition financière, à partir des taux unitaires proposés (sans négociation des taux exprimés en hommes-mois).

8.5 Ayant notamment basé son choix du Consultant sur une évaluation des membres clés du personnel spécialisé proposé, le Client s'attend à négocier un contrat sur la base de la dotation en personnel définie dans la proposition. Avant que ces négociations ne s'ouvrent, le Client doit obtenir l'assurance que lesdits membres du personnel seront effectivement disponibles. Il ne prendra aucun remplacement en considération durant les négociations, sauf en cas de reports imprévus de la date de démarrage ou d'empêchement pour raisons de santé de membres clés du personnel spécialisé.

8.6 Les négociations doivent s'achever par l'examen du projet de contrat. Le Client et le Consultant doivent arrêter définitivement les termes du contrat pour conclure les négociations. Si celles-ci échouent, le Client invitera le Consultant dont la proposition a été classée en second à négocier le Contrat.

9. ATTRIBUTION DU CONTRAT

9.1 Le contrat est attribué une fois menées à bien les négociations avec le Consultant retenu. Le Client fait alors savoir dans les meilleurs délais aux autres Consultants que leur proposition n'a pas été retenue.

9.2 Le Consultant retenu est censé commencer à exécuter la Mission à la date et au lieu spécifiés dans les Données particulières.

10. CONFIRMATIONS

10.1 Veuillez faire savoir au Client, par télex ou télécopie :

- i) que vous avez bien reçu la lettre d'invitation ;
- ii) si vous comptez soumettre une proposition ; et
- iii) en pareil cas, à quelle date et par quel moyen vous comptez la transmettre.

11. CORRUPTION OU MANOEUVRES FRAUDULEUSES

11.1 La Banque requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la Banque

- a) définit les termes de la façon suivante :
 - i) "corruption" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
 - ii) "manoeuvres frauduleuses" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- b) rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvée sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la Banque pour une période déterminée par la Banque.

Modèle de Lettre d'invitation
(A utiliser lorsque le prix est un facteur de sélection)

DONNÉES PARTICULIÈRES DE LA LETTRE D'INVITATION

Lettre d'invitation

Clause No : **N°02/06/GESTION**

- 1.1 Pays/Nom de la Mission : Sénégal / Recrutement d'un bureau d'études pour l'enquête de suivi de la pauvreté dans les zones d'intervention du Projet.

Nom du Client : Projet de Lutte Contre la Pauvreté - Bureau de Gestion du Projet : Avenue Bourguiba x Rue 3 Castors BP 17245 Dakar Liberté Tél (221) 8 69 10 87 Fax (221) 869 10 88 Dakar

- 1.2 Description et objectifs de la Mission: Dans le cadre des activités du Projet, le BGP recrute un bureau d'études indépendant, qui devra réaliser une enquête de suivi de l'évolution de la pauvreté dans les zones d'intervention du Projet de Lutte Contre la Pauvreté (FAD-FND).

L'enquête de suivi de la pauvreté a pour finalité d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution de la pauvreté dans les zones d'intervention du PLCP en terme de renforcement de capacités des populations ciblées et des partenaires, de création de richesse et d'accès au crédit de proximité pour le financement d'activités génératrices de revenus et de facilitation de l'accès aux services sociaux de base et aux équipements d'allègement des travaux domestiques.

En somme, l'enquête de suivi de la pauvreté a pour objectif général l'appréciation de l'évolution de la pauvreté dans les communautés de base ciblées par le PLCP à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs déclinés dans le cadre logique du projet.

Cette enquête va mettre en place au niveau du projet un dispositif d'évaluation qui, tout en permettant de s'acquitter des missions traditionnelles en matière de statistiques, répondrait également aux besoins liés au suivi du DSRP. En terme clair, il est recherché à travers cette mission, une évaluation du PLCP/BAD, en rapport avec le DSRP. ie, la contribution du PLCP/BAD à la réalisation du DSRP.

- 1.3 Phases prévues pour la mission (le cas échéant) : Une seule phase.
- 1.5 Conférence préalable à l'établissement de la proposition : Oui ____ Non X . Une conférence préalable à l'établissement de votre proposition n'est pas prévue.

Nom et adresse du (des) responsable(s) : Madame Khady FALL NDIAYE, Directrice

**du PLCP et Monsieur Mouhamadou Lamine MBAYE, Administrateur
Gestionnaire du PLCP.**

1.6 Le Client doit fournir les intrants suivants : **Toute la documentation nécessaire qui leur facilitera la mission, particulièrement :**

- Rapport d'évaluation du projet ;
- Stratégies d'intervention des composantes du Projet ;
- Liste des 600 communautés de base ;
- Fiche synthétique sur l'étude du milieu ;
- Rapport détaillé et base de données de l'étude du milieu ;
- Cadre logique (ou matrice) du PLCP ;
- Rapports trimestriels d'exécution du projet ;
- Rapports de mission (aide-mémoire, mission de lancement, de suivi et de supervision);
- Rapport de l'atelier bilan des activités du Projet ;
- Rapport d'évaluation d'étape des réalisations du Projet ;
- Rapport de restitution de l'évaluation d'étape ;

La salle de conférence sera mise à la disposition de la mission pour les interventions qui se déroulent au PLCP.

Enumération non exhaustive

1.8 Les firmes invitées à soumettre des propositions sont les suivantes : _____

1. MS & ASSOCIES

SICAP SACRE CŒUR 3 VILLA N°33 DAKAR
BP 24 186 DAKAR
TEL : 865 11 80
FAX : 867 23 79
EMAIL : masow@sentoo.sn / msadakar@sentoo.sn
SENEGAL

2. Consortium ADIRA - APAPS

ADIRA Etude et Conseils
79, RUE JOSEPH GOMIS 4^{ème} étage
IMMEUBLE SERIGNE MBAYE NDIAYE
BP 9 048 DAKAR TEL. 823 85 67 FAX 823 85 69
E-mail : adira@sentoo.sn
APAPS 1^{er} étage IMMEUBLE ABDOULAYE DIAW
ROUTE DES MAMELLES OUAKAM
BP 16292 DAKAR FANN TEL FAX 860 03 21
E-mail : apaps@sentoo.sn
SENEGAL

**3. Service d'Experts pour les Ressources Naturelles et l'Environnement au Sahel
(SERNES)**

BP : E489 – Bamako (Rép. Mali)
Zone ACI 2000 - Hamdallaye
Tél. : (223) 229 00 21 Fax : (223) 229 00 42 -
E-mail : sernes@sernes.net.ml

MALI**4. GUIDE S.A**

BP: 2767 Conakry, République de Guinée
 Boulevard Telly Diallo - Angle 5ème Avenue Sandervalia
 Téléfax: +224 30 41 18 19 / 30 43 47 20
 E-mail : gadhatimbo@yahoo.fr
REPUBLIQUE DE GUINEE

5. Bureau d'Etudes et de Formation – BEFOR

BP : MA126 – Bamako (Rép. Mali)
 Magnanbougou Projet, Rue 126 Porte 397 Commune 6
 Tél./ Fax : (223) 220 17 68 / 223 675 34 35
 E-mail : gaoussoudante@yahoo.fr
MALI

6. ISADES

Services Intégrés d'Appui au Développement Economique et Social
 BP 2683 Conakry- Guinée
 Tel (00224) 60 23 01 07 ou 60 55 81 13
 E-mail : tellitouloun@yahoo.fr ; touloun@yahoo.fr
REPUBLIQUE DE GUINEE

Qualification des soumissionnaires :

Les soumissionnaires ci-dessus listés devront produire :

- Une demande de soumission avec indication des noms, prénoms, qualité, numéro d'inscription au registre de commerce, numéro de compte contribuable, raison sociale et adresse du siège social.
- Une déclaration sur l'honneur

2.1 Les Documents sont : **les termes de référence, les annexes (formulaire de proposition technique, formulaire de proposition financière, un modèle de contrat)**

2.2 L'adresse est : **Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) : Avenue Bourguiba x Rue 3 Castors – BP : 17 245 Dakar Liberté - Tél (221)869 10 87. Fax (221)869 10 88 Email plcp@sentoo.sn ;**
Pour pouvoir vous informer par vous-mêmes de la teneur de la Mission et du contexte local, il vous est fortement recommandé d'adresser, par correspondance écrite, toute demande d'information complémentaire y afférente, au Client avant de soumettre une proposition. La réponse à toute demande d'informations sera portée à l'attention des autres soumissionnaires, par correspondance écrite et/ou e-mail, par le Client.

3.1 Langue à utiliser pour les propositions : **le Français**

3.3

- i) Une firme de la liste restreinte peut s'associer à une autre firme de la liste restreinte : **Non**
- ii) Le même sous-traitant peut être partie à plusieurs propositions : **Non**
- iii) Le nombre d'hommes-mois du personnel clé proposé est : **2 mois soit 1,5 hommes mois**
- iv) Les membres clés du personnel proposé sont en majorité des employés permanents de la firme : **Oui**
- v) Langue(s) à utiliser pour les rapports : **le Français**

3.4 v) La formation constitue un élément majeur de cette Mission : **Oui**

3.7 Assujettissement à l'impôt, assurances (description ou référence aux documents appropriés) : **La proposition financière fera ressortir le montant hors taxe et le détail des impôts et taxes**

4.1 Nombre de copies des propositions à soumettre : **Quatre (04) exemplaires de chaque proposition dont un (01) original soit 08 exemplaires (4 techniques et 4 financiers)**
Les propositions technique et financière doivent être mises dans deux enveloppes distinctes portant chacune la précision requise.

Les soumissionnaires de nationalité sénégalaise doivent également fournir dans l'enveloppe contenant la proposition technique :

- Une attestation de la Caisse de sécurité Sociale en cours de validité certifiant que l'entreprise est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- Une attestation IPRES (en cours de validité)
- Une attestation de l'inspecteur du travail (en cours de validité)
- Un quitus fiscal (en cours de validité)

Ces pièces pourront être produites au plus tard jusqu'à l'attribution définitive du contrat.

Adresse postale : **Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) : Avenue Bourguiba x Rue 3 Castors – BP : 17 245 Dakar Liberté**

Adresse e-mail : **plcp@sentoo.sn**

Numéro de téléphone : **(221)869 10 87**

Numéro de télécopie : **(221)869 10 88**

Renseignements à porter sur l'enveloppe : **« Projet de Lutte Contre la Pauvreté - Bureau de Gestion du Projet : Avenue Bourguiba x Rue 3 Castors BP 17245 Dakar Liberté Tél (221) 869 10 87 Fax (221) 869 10 88 Dakar, Propositions de Services pour le Recrutement d'un bureau d'études pour l'enquête de suivi de la**

pauvreté (à ouvrir uniquement en présence du comité d'évaluation) »

4.4 Date et heure de remise des propositions : **Les offres seront déposées au bureau du projet au plus tard le mercredi 14 juin 2006 à 10 heures précises et le dépouillement aura lieu le même jour à 10h 30 mn au siège du projet (heure locale : GMT).**

4.5 Période de validité (jours, date) : **90 jours à partir de la date de remise des offres**

Lieu des négociations : **Bureau de Gestion du Projet : Avenue Bourguiba x Rue 3 Castors**

7.1 Les critères et le système de points utilisés pour l'évaluation sont les suivants :

Points

- i) **Expérience spécifique du Consultant en rapport avec la Mission** **10 points**
- Expérience générale : **3 points**
(à partir de 5 ans, 1 point sera donné par année supplémentaire)
 - Expérience spécifique (en rapport avec la mission) : **5 points**
(à partir de 3 missions similaires, 1 point sera donné par mission supplémentaire)
 - Connaissance du document de stratégie de réduction de la pauvreté **2 points**
(à partir de 3 projets de développement social ou études afférentes à la stratégie de réduction de la pauvreté, 1/2 point par réalisation supplémentaire)

- ii) **Adéquation du plan de travail et de la méthode proposés vis-à-vis du mandat** **37 points**
- Compréhension du mandat **: 10 points**
 - Approche méthodologique **: 22 points**
 - Plan de travail proposé **: 5 points**

- iii) **Qualifications et expérience du personnel clé prévu pour la Mission** **48 points**
1. Directeur de mission : **18 points dont,**
(Economiste ou statisticien économiste de haut niveau diplômé avec expérience professionnelle de 5 ans ou plus)

- Qualification d'ordre général : **5 points**
- Adéquation pour le projet : **11 points (x)**
- Expérience locale / connaissance de la langue : **2 points**

2. Assistant n°1 : **15 points dont,**
(Statisticien, niveau maîtrise au minimum avec expérience professionnelle de 5 ans ou plus)

- Qualification d'ordre général : **4 points**
- Adéquation pour le projet : **9 points (x)**
- Expérience locale / connaissance de la langue : **2 points**

3. Assistant n°2: **15 points dont,**

(Statisticien, niveau maîtrise au minimum avec expérience professionnelle de 5 ans ou plus)

- *Qualification d'ordre général : 4 points*
- *Adéquation pour le projet : 9 points (x)*
- *Expérience locale / connaissance de la langue : 2 points*

(x) : expérience spécifique : connaissance du document de stratégie de réduction de la pauvreté :

iv) Adéquation du programme de transfert de compétences
(formation facultative) 5 points

v) Autres critères (facultatif) 0 point

Total: 100

7.3 Monnaie : le FCFA

Source : la BCEAO

7.4 T = 80% F = 20%

9.2 Début d'exécution de la Mission (date, lieu) : Dès notification de l'approbation du Contrat (date et lieu à préciser par ordre de service).

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Madame Khady FALL NDIAYE

Directrice du Projet De Lutte Contre La Pauvreté

Pièces jointes :

1. Mandat (TDR)
2. Projet de Contrat
3. Annexe 1 - Formulaires type pour les propositions techniques
4. Annexe 2 - Formulaires type pour les propositions techniques

ANNEXE 1

FORMULAIRES TYPES POUR LES PROPOSITIONS TECHNIQUES

PROPOSITION TECHNIQUE

DE :

A :

Objet : Recrutement d'un consultant au titre de l'enquête de suivi de la pauvreté dans les zones d'intervention du Projet de Lutte Contre la Pauvreté.

Mesdames/Messieurs,

Au sujet de la proposition technique,

Nous, soussignés, _____, avons l'honneur de vous adresser ci-joint une Proposition technique aux fins de sélection de notre firme à titre de Consultant pour ____.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signature : _____
(Représentant autorisé)

Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____

REFERENCES PROFESSIONNELLES**Services les plus représentatifs de vos qualifications
assurés au cours des cinq dernières années**

En utilisant le présent formulaire, veuillez fournir les renseignements demandés au sujet des diverses missions que votre firme a exécutées en vertu d'un contrat, que ce soit à titre individuel ou comme principal partenaire au sein d'un consortium.

Nom de la Mission :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni :
Nom du Client :		Nombre de personnes :
Adresse :		Nombre d'hommes-mois :
Date de démarrage (mois/année)	Date d'achèvement (mois/année)	Valeur approximative des services (en dollars courants) :
Nom du/des partenaire(s) éventuel(s) :		Nombre d'hommes-mois fournis par le/les partenaire(s) :
Nom et fonctions des principaux responsables (Chef/Coordinateur de Projet, Chef d'équipe) :		
Descriptif du Projet :		
Descriptif des services fournis par votre personnel :		

Nom du Consultant : _____

**NOTE STRATEGIQUE SUR LA METHODE
PROPOSEE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA MISSION**

OBSERVATIONS/SUGGESTIONS DU CONSULTANT

Au sujet du mandat :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- etc.

Au sujet des données, services et installations devant être fournis par le Client en vertu du mandat :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- etc.

**Curriculum vitae type
pour le personnel clé proposé**

Poste proposé : _____

Nom de la firme : _____

Nom de l'employé : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Années d'emploi au sein de la firme : _____ Nationalité : _____

Affiliation à des associations professionnelles : _____

Attributions spécifiques : _____

Principales qualifications :

(En une demi-page maximum, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé qui sont le plus en rapport avec ses attributions ; indiquer le niveau des responsabilités exercées par cet employé dans le cadre de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.)

Education :

(En un quart de page maximum, résumer les études universitaires et autres études spécialisées suivies par l'employé, en indiquant le nom de l'école ou université, les années d'étude et les diplômes obtenus.)

Expérience professionnelle :

(En trois-quarts de page maximum, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études, dans un ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel ; pour chacun, indiquer les dates, le nom de l'employeur, le titre professionnel de l'employé et le lieu de travail ; pour les emplois des dix dernières années, préciser en outre le type de travail effectué et fournir, le cas échéant, les noms des clients à titre de références.)

Langues :

(Indiquer, pour chaque langue, le niveau de connaissance : lu/parlé/écrit, moyen/bon/excellent.)

Attestation :

Je, soussigné, certifie, sur la base des données à ma disposition, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Signature de l'employé ou du responsable autorisé de la firme

Date : _____
Jour/mois/année

PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DU PERSONNEL CLE

Nom	Poste	Rapports à fournir/ Activités	Mois (sous forme de diagramme à barres)												Nombre de mois
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
															Sous-total (1)
															Sous-total (2)
															Sous-total (3)
															Sous-total (4)

Temps plein : _____ Date des rapports : _____
Temps partiel : _____ Durée des activités : _____

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l’expression de notre considération distinguée.

Signature :
(Représentant autorisé)

Nom :
Titre :
Adresse :

**COMPOSITION DU PERSONNEL
ET TACHES DEVANT ETRE ASSUREES PAR CHAQUE MEMBRE**

1. Personnel Technique/de Gestion

Nom	Poste	Tâches

2. Personnel d'appui

Nom	Poste	Tâches

1. Enquête sur le terrain (Mois à compter du début de la Mission)

2. Achèvement et soumission des rapports
(Comme indiqué à l'Annexe B jointe au Cahier des clauses générales du Contrat)

Rapport	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'activités	
(a) Premier rapport d'avancement	
(b) Second rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	

ANNEXE 2

FORMULAIRES TYPES POUR LES PROPOSITIONS FINANCIERES

PROPOSITION FINANCIERE

DE :

A:

Objet : Recrutement d'un consultant au titre de l'enquête de suivi de la pauvreté dans les zones d'intervention du Projet de Lutte Contre la Pauvreté.

Mesdames/Messieurs,

Au sujet de la proposition financière,

Nous, soussignés, _____, avons l'honneur de vous adresser ci-joint une Proposition financière aux fins de sélection de notre firme à titre de Consultant pour _____

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signature : _____
(Représentant autorisé)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

MONTANT DE LA PROPOSITION

Activité	Monnaie	Montant	
		En chiffres	En lettres
Montant total :			

Note : La ventilation du prix total doit être telle qu'indiqué à l'Annexe 2, page 3.

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'OFFRE FINANCIERE

Pour l'activité No : _____

Nom :

Composante prix	Monnaie	Montant
Rémunération pour services de base		
Frais remboursables		
Coût des logiciels informatiques		
Frais divers		
Sous-total		

Note : Le présent formulaire doit être rempli pour chacune des activités indiquées à l'Annexe 2, page 2.

TABLEAU DE REMUNERATION DES SERVICES DE BASES

Pour l'activité No : _____ Name: _____

Nom	Poste	Hommes-mois	Taux mensuel	Montant total prévu
Total:				

Note: 1. La ventilation des coûts et charges afférents aux taux mensuels est indiquée à l'Annexe 2, page 5.
2. Le présent formulaire doit être rempli pour chacune des activités indiquées à l'Annexe 2, page 2.

FRAIS REMBOURSABLES

Pour l'activité No : _____ Nom : _____

S. N°	Nomenclature	Unité	Quantité	Prix	Montant unitairetotal
1.	Voyages de retour entre _____ et _____	Trajet			
2.	Frais de déplacement divers	Trajet			
3.	Indemnité de subsistance	Jour			
4.	Frais de transports locaux *				
5.	Location/services de bureau				
Total :					

Note : Le présent formulaire doit être rempli pour chacune des activités indiquées à l'Annexe 2, page 2.

* Ces frais ne seront pas inclus si le Client met à disposition des moyens de transport sur place. De même, au niveau du site du projet, les frais de location et de services de bureau ne doivent pas être inclus si ces éléments sont mis à disposition par le Client.

COUT DES LOGICIELS INFORMATIQUES
(Y compris les licences)

Pour l'activité No : _____ Nom : _____

S1 N°	Logiciel	Montant
1.		
2.		
3.		
4.		
Total :		

FRAIS DIVERS

Pour l'activité No : _____ Nom : _

S. N°	Nomenclature	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre _____ et _____ (téléphone, télégrammes, télex)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.					
4.					
5.					
Total :					

Note : Le présent formulaire doit être rempli pour chacune des activités indiquées à l'Annexe 2, page 2.

CONTRAT TYPE

**CONTRAT DE CONSULTANTS
POUR PRESTATIONS DE SERVICES**

passé entre

Mme Khady FALL NDIAYE
Directrice du PLCP

et

[nom des Consultants]

En date du _____ 2006

I. MODELE DE CONTRAT

Rémunération forfaitaire

Le présent CONTRAT (intitulé ci-après le "Contrat" est passé le ____ du mois de ____ 2006 entre, d'une part, **La Directrice du PLCP représentant le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MFFDS)** _____ (ci-après appelé le "Client") et, d'autre part, _____ (ci-après appelé les "Consultants")

ATTENDU QUE

- a) le Client a demandé aux Consultants de fournir certaines prestations de services définies dans les Conditions générales jointes au présent Contrat (ci-après intitulées les "Prestations");
- b) les Consultants, ayant démontré au Client qu'ils ont l'expertise professionnelle, le personnel et les ressources techniques requises, ont convenu d'exécuter les Prestations conformément aux termes et conditions arrêtés au présent Contrat ;
- c) le Client a reçu un prêt et un don de la Banque africaine développement (appelée ci-après "la Banque") en vue de contribuer au financement du coût du Projet et des Prestations et se propose d'utiliser une partie de ce prêt et de ce don pour régler les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu i) que les paiements effectués par la Banque ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de la Banque, ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'Accord de prêt [ou de don] et iii) qu'aucune partie autre que le Client ne pourra se prévaloir des dispositions de l'Accord de prêt [ou de don], ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt [ou du don].

EN CONSEQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit :

1. Les documents suivants, qui sont joints au présent document, seront considérés comme faisant partie intégrante du présent Contrat :

- a) les Conditions générales du Contrat ;
- b) les Conditions particulières du Contrat ;
- c) les Annexes :

Annexe A : Description des prestations	x	
Annexe B : Obligations en matière de rapports	x	
Annexe C : Personnel clé et Sous-traitants	x	CV des experts
Annexe D : Eléments du Prix du Contrat en devises	x	
Annexe E : Eléments du Prix du Contrat en monnaie nationale	x	
Annexe F : Services et installations fournis par le Client	x	

2. Les droits et obligations réciproques du Client et des Consultants sont ceux figurant au contrat ; en particulier :

- a) les Consultants fourniront les Prestations conformément aux conditions du Contrat ; et
- b) le Client effectuera les paiements aux Consultants conformément aux conditions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Contrat ont fait signer le présent Contrat en leurs noms respectifs les jours et an ci-dessus :

POUR [LE CLIENT] ET EN SON NOM

Par **Mme Khady FALL NDIAYE**
Représentant habilité

POUR [LES CONSULTANTS] ET EN LEUR NOM

Par
Représentant habilité

II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Définitions

A moins que le contexte ne le requière différemment, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Contrat, les termes ci-après ont les significations suivantes :

- a) "Droit applicable" désigne les lois et autres textes ayant force de loi dans le pays du Gouvernement (ou dans tout autre pays qui peut être indiqué dans les Conditions particulières du Contrat), au fur et à mesure de leur publication et de leur mise en vigueur;
 - b) "Banque" signifie la Banque africaine de développement ;
- ou*
- b) "Banque" le Fonds africain de développement ;
 - c) "Contrat" signifie le présent Contrat passé entre le Client et les Consultants auquel sont jointes les présentes Conditions générales (CG) du Contrat ainsi que tous les documents énumérés à la Clause 1 du Contrat signé ;
 - d) "Montant du Contrat" signifie le prix qui doit être payé pour l'exécution des Prestations, conformément à la Clause 6 ;
 - e) "Devises" signifie toute autre monnaie que celle du Gouvernement ;
 - f) "CG" signifie Conditions générales du Contrat ;
 - g) "Gouvernement" signifie le Gouvernement du pays du Client ;
 - h) "Monnaie nationale" signifie la monnaie du Gouvernement ;
 - i) "Membre du groupement" : si les Consultants sont constitués par plusieurs entités juridiques, l'une quelconque de ces entités juridiques ; "Membres du groupement" : toutes ces entités juridiques et "Mandataire du groupement" : l'entité juridique nommée dans les Conditions particulières comme étant autorisée par les Membres à exercer de leur part tous les droits, et remplir toutes les obligations des Consultants envers le Client au titre du présent Contrat ;
 - j) "Partie" signifie le Client ou les Consultants, selon le cas ; "Partie" : signifie le Client et les consultants.

1.2 Droit applicable au Contrat

Le présent Contrat, sa signification, son interprétation, et les relations s'établissant entre les Parties seront soumis au Droit Applicable.

1.3 Langue

Le présent Contrat a été rédigé en français, qui sera la langue faisant foi pour toutes questions relatives à la signification ou à l'interprétation dudit Contrat.

1.4 Notifications

Toute notification, demande ou approbation requise ou accordée, faite conformément au présent Contrat, devra être sous forme écrite. Une telle notification, demande ou approbation sera considérée comme ayant été effectuée lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la Partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée par lettre recommandée, télex, télégramme ou télécopie à cette Partie à l'adresse indiquée dans les Conditions particulières.

1.5 Lieux

Les Prestations seront rendues sur les lieux indiqués dans l'Annexe A et, lorsque la localisation d'une tâche particulière n'est pas précisée, en de tels lieux que le Client approuvera, dans son pays ou à l'étranger.

1.6 Représentants désignés

Toute action qui peut ou qui doit être effectuée, et tout document qui peut ou qui doit être établi au titre du présent Contrat par le Client ou par les Consultants, sera effectuée ou établie par les représentants indiqués dans les CP.

1.7 Impôts et taxes

Sauf indication contraire dans les CP, les Consultants, les Sous- traitants et le Personnel paieront les impôts, droits, taxes et autres charges imposés en vertu du Droit applicable et dont le montant est réputé être inclus dans le Prix du Contrat¹.

2. COMMENCEMENT, EXÉCUTION, AMENDEMENT ET RÉSILIATION DU CONTRAT

2.1 Entrée en vigueur du Contrat

Le présent Contrat entrera en vigueur à la date à laquelle le Contrat est signé par les deux parties ou à toute autre date ultérieure indiquée dans les Conditions Particulières.

¹ Il importe de noter que la Banque/le Fonds ne paie pas la portion du prix du contrat provenant des droits et taxes.

2.2 Commencement des Prestations

Les Consultants commenceront l'exécution des Prestations après la date d'entrée en vigueur du Contrat ou à toute autre date indiquée dans les CP.

2.3 Achèvement du Contrat

A moins qu'il n'ait été résilié auparavant conformément aux dispositions de la Clause 2.6 ci-après, le présent Contrat prendra fin à l'issue de la période suivant la Date d'entrée en vigueur indiquée dans les CP.

2.4 Avenant

Aucun avenant aux termes et conditions du présent Contrat, y compris les modifications portées au volume des Prestations ou au Prix du Contrat, ne pourra être effectué sans accord écrit entre les Parties et ne pourra entrer en vigueur sans l'approbation de la Banque ou du Fonds.

2.5 Force majeure

2.5.1 Définition

Aux fins du présent Contrat, "force majeure" signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie et qui rend impossible l'exécution par une Partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances.

2.5.2 Non-rupture de Contrat

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation : a) a pris toutes les précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du présent Contrat ; et b) averti l'autre Partie de cet événement dans les plus brefs délais.

2.5.3 Prolongation des délais

Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

2.5.4 Paiements

Pendant la période où ils sont dans l'incapacité d'exécuter les Prestations à la suite d'un cas de force majeure, les Consultants continuent à être rémunérés conformément aux termes du présent Contrat; ils sont également remboursés dans une limite raisonnable des frais supplémentaires encourus pendant ladite période aux fins de l'exécution des Prestations et de leur reprise à la fin de ladite période.

2.6 Résiliation

2.6.1 Par le Client

Le Client peut résilier le contrat par notification écrite adressée aux Consultants dans un délai minimum de trente (30) jours, suite à l'un des événements indiqués aux paragraphes (a) à (c) ci-après, de la clause 2.6.1 ci-dessous, et soixante (60) jours dans le cas d'un événement indiqué en (d) :

- a) si les Consultants ne remédient pas à un manquement à leurs obligations contractuelles dans les trente (30) jours suivant la réception de ladite notification ou dans le délai que le Client pourra avoir accepté ultérieurement par écrit ;
- b) si les Consultants font faillite ou entrent en règlement judiciaire ;
- c) si, suite à un cas de force majeure, les Consultants sont placés dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période au moins égale à soixante (60) jours ;
- d) si le Client, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le présent Contrat.

2.6.2 Par les Consultants

Les Consultants peuvent résilier le présent Contrat par notification écrite effectuée dans un délai qui ne saurait être inférieur à trente (30) jours suivant l'apparition de l'un des événements décrits aux paragraphes (a) et (b) de la présente clause 2.6.2 ci-dessous :

- a) si le Client ne règle pas, dans les quarante cinq (45) jours suivant réception de la notification écrite des Consultants d'un retard de paiement, les sommes qui sont dues aux Consultants, conformément aux dispositions du présent Contrat, et non sujettes à contestation conformément aux dispositions de la Clause 7 ci-après ; ou
- b) si, à la suite d'un cas de force majeure, les Consultants se trouvent dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période d'au moins soixante (60) jours.

2.6.3 Paiement à la suite de la résiliation

Sur résiliation du présent Contrat conformément aux dispositions des Clauses 2.6.1 ou 2.6.2 ci-dessus, le Client réglera aux Consultants les sommes suivantes :

- a) la rémunération due conformément aux dispositions de la Clause 6 ci-après au titre des Prestations qui ont été effectuées de manière satisfaisante jusqu'à la date de résiliation ;
et

- b) dans les cas de résiliation autres que ceux qui ont été définis dans les paragraphes (a) et (b) de la Clause 2.6.1 ci-dessus, le remboursement dans une limite raisonnable des dépenses résultant de la conclusion rapide et en bon ordre des Services, ainsi que des dépenses de rapatriement du personnel des Consultants et des membres de leur famille qui y ont droit.

3. OBLIGATIONS DES CONSULTANTS

3.1 Dispositions générales

Les Consultants exécuteront les Prestations et rempliront leurs obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées ; pratiqueront une saine gestion ; utiliseront des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces. Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat ou des Prestations, les Consultants se comporteront toujours en conseillers loyaux du Client, et ils défendront en toute circonstance les intérêts du Client dans leurs rapports avec les Sous-traitants ou les Tiers.

3.2 Conflit d'intérêts

3.2.1 *Commissions, rabais, etc.*

La rémunération des Consultants qui sera versée conformément aux dispositions de la Clause 6 constituera la seule rémunération versée au titre du présent Contrat ou des Prestations et les Consultants n'accepteront pour eux-mêmes aucune commission à caractère commercial, rabais ou autre paiement de ce type lié aux activités conduites dans le cadre du présent Contrat ou des Prestations dans l'exécution de leurs obligations contractuelles, et ils s'efforceront à ce que leur Personnel et leurs agents, ainsi que les Sous-traitants, leur Personnel et leurs agents, ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire de cette nature.

3.2.2 *Non-participation des Consultants et de leurs associés à certaines activités du Projet*

Les Consultants, ainsi que leurs associés ou Sous-traitants, s'interdisent, pendant la durée du Contrat et à son issue, à fournir des biens, travaux ou services destinés à tout projet découlant des Prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des Prestations et de leur continuation).

3.2.3 *Interdiction d'activités incompatibles*

Les Consultants, Sous-traitants, Personnel et agents ne devront pas s'engager, directement ou indirectement :

- a) pendant la durée du présent Contrat, dans des activités professionnelles ou commerciales s'exerçant dans le pays du Gouvernement et qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées au titre du présent Contrat; et

- b) après la résiliation du présent Contrat, dans toute autre activité indiquée dans les CP.

3.3 Devoir de réserve

Les Consultants, Sous-traitants et leur Personnel s'engagent à ne pas divulguer d'information confidentielle relative aux Prestations, au présent Contrat ou aux affaires et activités du Client sans autorisation préalable écrite de ce dernier, pendant les deux 2) années suivant l'achèvement du Contrat.

3.4 Assurance à la charge des Consultants

Les Consultants a) prendront et maintiendront, et feront en sorte que leurs Sous-traitants prennent et maintiennent à leurs frais (ou aux frais des Sous-traitants, le cas échéant), mais conformément aux termes et conditions approuvés par le Client, une assurance couvrant les risques et pour les montants indiqués dans les CP, et b) à la demande du Client, lui fourniront la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées.

3.5 Actions des Consultants nécessitant l'approbation préalable du Client

Les Consultants obtiendront par écrit l'approbation préalable du Client avant de :

- a) sous-traiter l'exécution d'une partie des Prestations ;
- b) nommer les membres du Personnel non identifiés à l'Annexe C ("Personnel clé et Sous-traitants") ;
- c) prendre toute autre mesure non spécifiée dans les conditions particulières

3.6 Obligations en matière de rapports

Les Consultants soumettront au Client les rapports et documents indiqués dans l'Annexe B ci-après, dans la forme, le nombre et les délais indiqués dans cette Annexe.

3.7 Propriété des documents préparés par les Consultants

Tous les plans, dessins, spécifications, études, rapports, autres documents et logiciels, soumis par les Consultants pour le compte du Client en application de la Clause 3.6 du présent Contrat, deviendront et demeureront la propriété du Client, et les Consultants les remettront au Client avant la résiliation ou l'achèvement du présent Contrat, avec l'inventaire détaillé correspondant. Les Consultants pourront conserver un exemplaire des documents et logiciels. Toute restriction pouvant concerner leur utilisation à une date ultérieure sera, le cas échéant, indiquée dans les CP.

4. PERSONNEL DES CONSULTANTS ET SOUS-TRAITANTS

4.1 Description du Personnel

Les titres, les positions, les qualifications minimales et la durée estimative consacrée à l'exécution des Prestations par les membres clés du Personnel des Consultants sont décrits dans l'Annexe C. Les membres clés du Personnel et les Sous-traitants dont le nom et le titre figurent à l'Annexe C sont approuvés par le Client en application du présent Contrat.

4.2 Retrait et/ou remplacement du Personnel

- a) Sauf dans le cas où le Client en aura décidé autrement, aucun changement ne sera apporté au Personnel clé. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté des Consultants, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres clés du Personnel, les Consultants fourniront une personne de qualification égale ou supérieure.
- b) Si le Client i) découvre qu'un des membres du Personnel s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou ii) a des raisons suffisantes de n'être pas satisfait de la performance d'un membre du Personnel, les Consultants devront, sur demande motivée du Client, fournir immédiatement un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront acceptables au Client.
- c) Les Consultants ne pourront soumettre des demandes de paiement au titre des coûts supplémentaires résultant du retrait et/ou remplacement du Personnel.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1 Assistance et exemptions

Le Client fera son possible pour que le Gouvernement fournisse aux Consultants l'assistance et les exemptions indiquées dans les CP.

5.2 Changements réglementaires

Si, après la date de signature du présent Contrat, le Droit applicable aux impôts et taxes est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts des Prestations des Consultants, la rémunération et les dépenses remboursables payables aux Consultants augmenteront ou diminueront par accord entre les Parties, et les montants indiqués à la Clause 6.2 (a) ou (b), selon le cas, seront ajustés en conséquence.

5.3 Services et installations

Le Client mettra gratuitement à la disposition des Consultants les services et installations indiqués à l'Annexe F.

6. PAIEMENTS VERSES AUX CONSULTANTS

6.1 Rémunération forfaitaire

La rémunération totale du Consultant n'excédera pas le Montant du Contrat et sera un montant forfaitaire couvrant la totalité des coûts du Personnel, des Sous-traitants, d'imprimerie,

de communications, de déplacement, de logement et autres coûts similaires encourus par les Consultants dans le cadre de l'exécution des Prestations décrites à l'Annexe A. Sauf dispositions contraires de la Clause 5.2, le Montant du Contrat ne pourra être porté à un niveau supérieur aux montants indiqués à la Clause 6.2 que si les Parties sont convenues de paiements supplémentaires conformément à la Clause 2.4

6.2 Montant du Contrat

- a) Le montant payable en devises est indiqué dans les Conditions Particulières.
- b) Le prix payable en monnaie nationale est indiqué dans les Conditions Particulières.

6.3 Paiement de prestations supplémentaires

Aux fins de la détermination de la rémunération due au titre des Prestations supplémentaires dont il pourra avoir été convenu conformément aux dispositions de la Clause 2.4, une ventilation du prix forfaitaire est donnée aux Annexes E et F.

6.4 Conditions des paiements

Les paiements seront versés au compte des Consultants sur la base du calendrier présenté dans les Conditions Particulières. Le premier paiement sera effectué sur présentation par les Consultants d'une garantie bancaire d'un même montant, et restera valide pour la période indiquée dans les CP. Tous les autres paiements seront effectués une fois que les conditions posées dans les CP pour ces paiements auront été remplies et que les Consultants auront présenté au Client une facture indiquant le montant dû.

7. REGLEMENT DES DIFFÉRENDS

7.1 Règlement amiable

Les Parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution du présent Contrat ou de son interprétation.

7.2 Règlement des différends

Tout différend qui pourrait s'élever entre les Parties en raison des dispositions contractuelles et qui ne pourrait être réglé à l'amiable dans les trente (30) jours suivant la réception par l'une des Parties de la demande par l'autre Partie d'un règlement amiable sera soumis à un règlement par l'une ou l'autre des Parties conformément aux Conditions Particulières applicables.

III. CONDITIONS PARTICULIERES

Numéro de la Clause CG* Modifications et compléments apportés aux Clauses des Dispositions générales du Contrat

[1.1(a)] L'expression "dans le pays du Gouvernement". est modifiée pour devenir "**en République du SENEGAL**".

[1.1(i)] Le mandataire du groupement est

1.2 Le droit applicable sera celui en vigueur en République du Sénégal.

1.3 La langue utilisée est : le **Français**

1.4 Les adresses sont les suivantes :

**Client : Bureau de Gestion du Projet de Lutte contre la Pauvreté ;
avenue Bourguiba x Rue 3 Castors BP 17245 DAKAR Tél. (221) 869 10 87**

Télécopie : **(221) 8 69 10 88 E mail : plcp@sentoo.sn**

Consultants :

A l'attention de :

E-mail :

Télécopie :

1.6 Les Représentants habilités sont :

Pour le Client : **Mme Khady FALL NDIAYE**

Pour les Consultants : _____

[1.7]

(cas (iii))

"Le Client remboursera le Consultant de tous impôts au moyen de chèque de Trésor ou par toute autre formule en vigueur.

- [2.1] La date d'entrée en vigueur du Contrat est : **dès notification par le client**
- [2.2] La date du commencement des Prestations est **à préciser ultérieurement par ordre de service**
- 2.3 La période considérée sera de **6 mois**.
- 3.4 Assurance à la charge des Consultants :**
Responsabilités civile et professionnelles
- [3.7] - "Les Consultants ne pourront utiliser ces documents à des fins sans rapport avec le présent Contrat, sans autorisation préalable écrite du Client".
- [5.1] **sans objet.**
- [5.3] **Le client fournira toute la documentation nécessaire.**
- 6.2 a) Le montant en devises est de : **à préciser ultérieurement**
- 6.2 b) Le montant en monnaie nationale est de : **à préciser ultérieurement**
- 6.4 Les comptes sont :
- Pour les paiements en devises : **à préciser ultérieurement**
Pour les paiements en monnaie nationale : **à préciser ultérieurement**

Le calendrier de paiement des services du cabinet est le suivant :

- Trente (30) pour cent du montant du contrat, seront versés comme avance de démarrage des prestations, sur présentation d'une garantie financière du même montant.
- Trente cinq (35) pour cent du montant du contrat seront versés au bureau d'études suite à la réalisation de la mission et sur présentation des rapports provisoires. Si l'avance n'a pas été consentie, soixante cinq (65) pour cent du montant seront versés suite à la réalisation des prestations ci-dessus décrites.
- Trente cinq (35) pour cent du montant du contrat après production des rapports définitifs, à la satisfaction du Projet.

La garantie bancaire sera libérée suite à la réalisation de la mission et sur présentation des rapports provisoires.

- 6.5 Les paiements seront effectués dans un délai de 30 jours après la réception de la facture et des documents indiqués dans la CP 6.4, et dans un délai de 45 jours dans le cas du dernier paiement.

Le taux d'intérêt est : **sans objet**

- 7.2 Quelle soit la nationalité du Consultant, tout différend controverse ou réclamation dû ou lié au présent Contrat, ou la rupture, résiliation ou l'invalidité dudit Contrat, seront soumis au Tribunal Régional de Dakar statuant en matière administrative.

Fait à Dakar le 2006

Pour le Consultant

Lu et accepté

Pour le Client

Lu et accepté

IV. Annexes

Annexe A

Description des prestations

Termes de référence (ou termes de référence négociés) à insérer ultérieurement

Annexe B

Rapports

Les travaux devront se baser sur l'étude du milieu réalisée au début du Projet, en vue d'apprécier l'évolution de la pauvreté dans les zones ciblées. Egalement, tenant compte des systèmes d'information en cours de réalisation au niveau national tels que l'observatoire de suivi de la pauvreté et la base de données de la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, les questionnaires utilisés au cours de la mission doivent faciliter le transfert d'informations et leur comparaison par rapport aux données disponibles.

Le consultant devra produire un rapport suffisamment axé sur les préoccupations et thèmes soulevés. Outre les résultats qui seront présentés sous forme analytique, le rapport devra comporter des fiches synthétiques des différentes conclusions par thème, site et préoccupation. L'accent sera mis particulièrement sur l'analyse des indicateurs initialement fixés et leur degré de réalisation.

Des conclusions et recommandations devront être formulées pour aider à l'atteinte des objectifs assignés à la réduction de la pauvreté, d'une manière générale et au Projet, en particulier.

Ainsi, le consultant devra produire les supports suivants :

- Méthodologie et planning d'exécution de la mission
- Outils et instruments de la mission
- Rapport provisoire de la mission
- Rapport détaillé de l'exécution de la mission
- Base de données structurée

Les documents seront remis en 5 originaux et en copie électronique sur CD ROM. La base de données sera disponible sur CD ROM et lisible avec une application disponible au Projet, à défaut le logiciel devra être fourni par le consultant.

Annexe C

Personnel clé et sous-traitants

Le CV résumé du personnel proposé